



Départ de la maman avec l'enfant loin du papa

Par **audricaurelie**, le **10/02/2012** à **00:35**

Bonjour,

Mon ami a eu un enfant avec son ex conjointe, ce dernier a deux ans.

Lors de leur séparation, ils n'ont pas souhaités passer devant le JAF.

Jusqu'à maintenant, ils habitaient prêt l'un de l'autre.

Cette semaine la maman annonce à mon ami,qu'elle souhaite partir définitivement cet été prêt de la frontière suisse allemande.

Nous souhaitons savoir si il est possible de faire une demande auprès d'un juge pour que la garde de l'enfant soit attribuée à mon ami.En effet elle part uniquement ds son propre intérêt elle n'a pas de travail là bas et souhaite juste suivre son nouveau compagnon.

L'enfant va être déraciné de sa famille.

Merci de votre reponse je me permets de vous préciser que notre demande es urgente svp.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **10/02/2012** à **10:59**

Bonjour, vou devez saisir le JAF u tribunal du lieu de résidence de l'enfant au plu vite (avec ou sans avocat) pour exposer la situation. En absence de jugement, la maman peut emmener l'enfant sans qque le papa puisse s'y opposer. Seule chose à faire, s'opposer auprès de l'école à l'établissement du certificat de radiation de l'enfant dont on a besoin pour le réinscrire dans une nouvelle école, ceci n'est faisable que si les parents ont l'autorité parentale conjointe, cordialement